

Plan directeur du sport et du plein air urbains

PROJET DE PLAN D'ACTION 2018-2028

Créer des initiatives de design actif



PROMOUVOIR LE DESIGN ACTIF

- « Le design actif, c'est du design urbain au profit de l'activité physique. »
- « Piétonniser les rues, rétrécir les voies aux intersections, faire davantage de place aux vélos et ajouter de la végétation sont des exemples de design actif. »

*Sylvain Lefebvre, urbaniste de formation et professeur au
Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal*

Photo de la page couverture :
Inauguration de l'entrée de ville Bonaventure.
©Ville de Montréal – Denis Labine

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
1 Les objectifs et les priorités	5
1.1 Adopter une approche centrée sur l'être humain.....	6
1.2 Faire la promotion du design actif.....	7
1.3 Développer un réseau de plein air urbain intégré	8
1.4 Mettre en place des programmes de médiation en transports actifs, en sport et en plein air	9
1.5 Adapter l'offre d'activités récréatives estivales et hivernales aux changements climatiques.....	10
1.6 Valoriser la pratique libre et les sports émergents.....	11
1.7 Restaurer et mettre à niveau le réseau sportif extérieur	12
1.8 Moduler le budget d'entretien en fonction de l'intensité et du type de la pratique sportive	13
1.9 Assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité de l'action municipale	14
1.10 Innover et favoriser l'équité sociale et économique	15
1.11 Favoriser l'accessibilité universelle et les sports adaptés	16
1.12 Intégrer le réseau du sport et du plein air urbain à la stratégie numérique.....	17
1.13 Favoriser l'accès aux infrastructures scolaires et municipales	18
1.14 Produire un dossier d'opportunité préalable et rendre compte	19
2 Le plan d'action préliminaire.....	20

INTRODUCTION

L'examen de la pratique du sport et du plein air urbains a exigé une série d'analyses basées sur de précieuses données, recueillies tout au long de l'élaboration du plan directeur. Ce document livre donc l'état général des composantes des réseaux montréalais et certains des enjeux qui leur sont liés.

Pour l'avenir, le concept de connectivité, combiné aux concepts de mixité et de densité de la trame urbaine, se situe au cœur des gains possibles et des principaux défis à relever sur le territoire montréalais. La connectivité est centrale parce qu'elle concerne directement la mobilité, l'accès à la Trame verte, bleue et blanche, de même que le réseau sportif de l'île de Montréal. En fait, la connectivité est centrale pour le développement de l'être humain.

Une approche centrée sur l'être humain amène à intégrer des mesures favorables à la mobilité ainsi qu'à l'accès de toutes les personnes aux parcs et espaces verts, aux places publiques et aux terrains de jeu et de sport. L'adoption d'une telle approche devrait aider à multiplier les environnements favorables en matière de transports actifs, de sport et de plein air urbains. Un système interconnecté attrayant et sécuritaire de parcs, de ruelles vertes, de rues piétonnes et partagées, de couloirs récréatifs et de terrains de jeu est essentiel pour les enfants, les familles, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. L'interconnexion de ces lieux favoriserait tout particulièrement l'autonomie des jeunes dans l'espace urbain.

Pour développer adéquatement le sport et l'activité physique, il faut aussi des installations propices à leur pratique, qu'elles soient de propriété municipale, scolaire ou de tiers. Or, la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements ont pour première responsabilité d'offrir une infrastructure sportive complémentaire de qualité et sécuritaire, qui répond aux besoins de la population. La Ville a constitué son réseau d'équipements récréatifs et sportifs au fil des ans, cherchant à répondre aux besoins exprimés par la collectivité ou par chaque communauté, selon une logique qui lui était propre; elle s'est dotée d'équipements récréatifs et sportifs semblables les uns aux autres sur le plan fonctionnel et, aussi, d'équipements différents selon les demandes spécifiques à l'échelle locale et régionale. Aujourd'hui, les citoyens de Montréal profitent d'un parc d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs variés et répartis de façon uniforme sur le territoire.

Dans l'avenir, la Ville fera cependant face à des enjeux climatiques majeurs et elle devra s'y adapter en les considérant, non pas comme une fatalité, mais bien comme un moyen de revoir ses façons de faire et ses stratégies en matière d'équipements collectifs. Il se peut que cette transformation du réseau sportif extérieur se fasse au détriment de la large distribution de certains de ces équipements sur le territoire. Mais il ne faut pas oublier que cette transformation est nécessaire si Montréal veut préserver son héritage sportif.

La Ville devra aussi apporter d'autres ajustements si elle veut maintenir la qualité, la variété et le déploiement de ses activités récréatives et sportives. Ainsi, l'incontournable adaptation à la progression des technologies numériques peut s'avérer une généreuse source d'innovation sociale et économique.

À cause d'un manque d'espace, les arrondissements centraux font face à des problèmes majeurs, ne parvenant pas à satisfaire les demandes très variées des citoyens. Inversement, les arrondissements situés en périphérie de l'île peuvent répondre à une demande de nouveaux terrains sportifs.

Globalement, le réseau des équipements récréatifs et sportifs de Montréal souffre d'un déficit d'entretien généralisé ayant des répercussions importantes sur l'utilisation de certains des terrains les plus populaires. Ce ne sont pas seulement les clubs sportifs qui sont touchés par cette situation, mais aussi toute la population, puisque la pratique libre est aujourd'hui une tendance fortement à la hausse.

Ainsi, en dépit d'atouts importants, plusieurs arrondissements connaissent une situation de rupture relativement aux conditions nécessaires pour que les équipements collectifs de sport et de plein air soient attrayants et sécuritaires, soit la mise à niveau, l'entretien, l'animation, la communication et l'investissement.

LES OBJECTIFS ET LES PRIORITÉS



1.1 ADOPTER UNE APPROCHE CENTRÉE SUR L'ÊTRE HUMAIN

Le développement actuel de Montréal se caractérise par l'élaboration et la mise en place de plusieurs grandes stratégies, de politiques innovantes et de très nombreux projets urbains. Ces projets d'envergure transforment de façon importante autant le cadre de vie que les activités humaines. Considérant cela, il convient de porter une attention particulière aux populations les plus vulnérables concernées par une initiative, un programme ou un projet, et ce, aussi bien dès le début de sa planification que pendant sa mise en place. Cette façon de faire permet de tenir compte des intérêts et particularités, notamment, des enfants, des adolescents, des personnes âgées, des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle et des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité ou d'exclusion vis-à-vis de leur communauté, de leur école ou du travail.

Afin de soutenir la planification, la réalisation et le suivi des démarches en cours et futures en aménagement urbain, il est recommandé de proposer un outil d'auto-évaluation simple et dynamique aux différentes unités d'affaires de la Ville, services et arrondissements, et de mettre à la disposition des différents acteurs des documents de référence qui les aideront à intégrer une approche populationnelle à leurs interventions.



Rue piétonne de l'avenue Park Stanley, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, © Ville de Montréal – Denis Labine

1.2 FAIRE LA PROMOTION DU DESIGN ACTIF

Le design actif est un « remède » efficace pour contrer de nombreux problèmes de santé. L'intégration de ses principes dans les projets d'aménagement de parcs et de plein air urbain facilitera la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie et aux déplacements actifs, encouragera une utilisation active des parcs et des espaces verts et favorisera la pratique d'activités physiques et de sports. Il est donc important d'améliorer la connaissance en design actif par des mesures de sensibilisation, de diffusion et de formation.

« Le design actif est une approche du développement urbain qui identifie des stratégies reconnues en aménagement du territoire, urbanisme, design urbain et architecture pour soutenir des collectivités en santé et plus spécifiquement pour favoriser un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation. Imbriqué dans l'approche des environnements favorables aux saines habitudes de vie, le design actif vise à aménager et à concevoir l'espace des milieux de vie pour faciliter les choix sains. »

En lien avec le Plan de développement durable et le Plan d'action Montréal physiquement active, il sera nécessaire d'orienter de façon transversale des actions en design actif dans les domaines de l'urbanisme, du transport, du développement durable, des parcs et des espaces verts ainsi que des sports.



L'avenue du Musée, arrondissement de Ville-Marie, © Ville de Montréal

1 Vivre en Ville, inspiré du Center for Active Design, 2013.

1.3 DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE PLEIN AIR URBAIN INTÉGRÉ

La Trame verte, bleue et blanche de l'île de Montréal est un réseau composé des grands parcs ainsi que des parcs et des espaces verts d'arrondissement : c'est là que se tient une grande partie des activités ludiques, récréatives et sportives offertes par la Ville pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Les principales composantes naturelles, patrimoniales, paysagères et urbaines du réseau ont souvent été analysées séparément, mais rarement sous l'angle d'un grand système intégré de plein air urbain, qui comprend aussi bien les infrastructures vertes et récréatives que les ruelles vertes, les rues piétonnes et partagées, les parcours verts et les promenades urbaines.

À l'image de la promenade Fleuve-Montagne, le territoire de l'île de Montréal regorge d'opportunités pour relier les parcs et les espaces verts dans un vaste réseau de plein air intégré. Les infrastructures vertes, récréatives et viaires peuvent s'inscrire dans une approche stratégique de verdissement et de mobilité pour les villes à échelle humaine favorables au piéton et au cycliste, qui cherchent à améliorer la connectivité et la sécurité du cadre de vie de leurs quartiers, de leurs arrondissements et de l'ensemble de leur territoire. Ces infrastructures peuvent être définies comme un vaste réseau interconnecté d'espaces verts et de rues, comprenant des zones naturelles, semi-naturelles et aménagées de manière extensive et intensive, dont la répartition sur le territoire permet de maintenir et d'améliorer le fonctionnement des écosystèmes naturels et aménagés et de fournir aux populations de multiples bénéfices. Les nombreux avantages du réseau des infrastructures vertes, récréatives et viaires incluent notamment la gestion des eaux pluviales (*Water squares*), le soutien à la biodiversité ainsi qu'une amélioration tangible de la connectivité pour favoriser la mobilité active de la population.

Cette approche stratégique intégrant le réseau viaire peut aussi être utilisée efficacement dans les secteurs comprenant un petit nombre de parcs et d'espaces verts, notamment les quartiers centraux et certains territoires moins bien pourvus, souvent vulnérables économiquement.

L'adoption de cette approche stratégique justifiera le regroupement de plusieurs unités d'affaires dans une unité chargée de développer le réseau de plein air intégré sur l'ensemble du territoire de Montréal.

La structure actuelle nécessite la collaboration d'une multitude d'acteurs du domaine public, et ce, à l'échelle des arrondissements, de la ville et de l'agglomération, ce qui ralentit l'action publique favorable à une approche stratégique plus audacieuse. La gestion programme-projet au sein des arrondissements, combinée à l'expérience du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, de la Direction des transports (Programme des rues piétonnes et partagées) et du Service de la diversité et des sports, pourrait s'avérer une formule propice à la mise en place de l'approche stratégique en vue de créer, à l'échelle de l'agglomération, un grand système intégré de plein air urbain.

1.4 METTRE EN PLACE DES PROGRAMMES DE MÉDIATION EN TRANSPORTS ACTIFS, EN SPORT ET EN PLEIN AIR

Le concept de médiation est appliqué depuis longtemps à la nature, à la culture et au patrimoine comme une méthode pédagogique efficace pour faciliter l'interprétation et l'appropriation d'une œuvre ou d'un objet par un plus large public. Interpréter peut avoir comme synonymes des verbes actifs comme sensibiliser, diffuser, animer ou éduquer. Dans un contexte où la pratique du sport et de l'activité physique baisse chez les jeunes et dans plusieurs communautés montréalaises, la médiation apparaît aujourd'hui nécessaire et transférable aux transports actifs, aux sports et au plein air.

Inspiré des meilleures pratiques à l'étranger, les programmes d'éducation cycliste en milieu scolaire et communautaire, qui ciblent les jeunes et les immigrants, contribuent efficacement à élargir la pratique du vélo et à former une génération de jeunes cyclistes responsables. Ils rassurent aussi les parents, les amenant même parfois à monter pour la première fois sur un vélo. Enfin, ils diffusent un savoir-faire en matière de sécurité routière à vélo dans un cadre urbain.

Les intervenants en sport sont de plus en plus nombreux (sports fédérés, organisés, pratique libre et spontanée). Dans ces conditions, comment optimiser les bénéfices de la pratique sportive et de l'activité physique, notamment pour le développement du jeune?

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le Service de la diversité sociale et des sports contribuera à la mise en place de programmes de médiation en sports et en transports actifs. Les clientèles suivantes seront particulièrement visées : les 0-17 ans (rejoignant du coup les familles et les femmes) ainsi que les personnes défavorisées, issues de l'immigration ou vivant avec une limitation fonctionnelle.

Comme pour la médiation culturelle, les activités sportives et de plein air peuvent servir de dispositifs d'intervention socio-éducative pour rejoindre différents publics (enfants, adolescents, jeunes, adultes et personnes vivant avec une limitation fonctionnelle) se trouvant en situation de vulnérabilité ou d'exclusion vis-à-vis de leur communauté, de leur école ou du travail.



Rue piétonne Notre-Dame-des-Victoires, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, © Ville de Montréal – François Pesant

1.5 ADAPTER L'OFFRE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ESTIVALES ET HIVERNALES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Montréal s'est doté d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques. Afin de rendre la Ville plus résiliente, des mesures d'adaptation doivent être mises en œuvre à court, moyen et long terme, et ce tant pour les activités estivales qu'hivernales. Notamment, la période d'utilisation des plateaux sportifs associés à une offre estivale devra être prolongée alors que l'offre de service hivernale devra être ajustée pour tenir compte des plus nombreuses périodes de gel/dégel.

Plusieurs mesures ont déjà été mises en place dans le cadre du Plan directeur aquatique de Montréal et celle, notamment, reliée à l'augmentation de la période d'utilisation de l'offre estivale aquatique demande une stratégie par arrondissement, accompagnée d'un budget de fonctionnement conséquent.

D'ici 2050, les hivers montréalais ne seront plus assez froids pour entretenir les patinoires extérieures. L'augmentation de la température moyenne et les variations fréquentes de la température menacent sérieusement la qualité de la pratique du hockey extérieur offerte à la population. Les impacts de ces changements climatiques peuvent se ressentir à plusieurs niveaux : 1) pour l'expérience de l'utilisateur, la glace est de moins bonne qualité, les horaires sont plus difficiles à respecter en raison de fermeture d'opération d'entretien, etc.; 2) pour la Ville, l'entretien additionnel nécessite une adaptation des ressources, des moyens et des budgets supplémentaires.

Dans le cadre de l'étude d'adaptation du parc municipal de patinoires extérieures, quatre stratégies ont été déterminées pour maintenir le taux de pratique du patin extérieur durant l'hiver chez les Montréalaises et Montréalais : 1) modifier la composition (typologie variée) du parc de glace extérieur pour qu'il soit mieux adapté aux intempéries et à l'expérience de l'utilisateur; 2) concentrer et diversifier l'offre des patinoires; 3) accroître la communication et l'animation en lien avec le patinage; 4) revoir les pratiques de gestion.

L'étude d'adaptation vise globalement à maintenir le taux de pratique actuel du patin extérieur en offrant un parc de patinoires extérieures qui répondent mieux aux besoins de l'expérience-utilisateur que ce soit par leur qualité et les services offerts dans le contexte du réchauffement climatique. Il s'agit donc d'une rationalisation ordonnée dans le temps du parc de patinoires visant à améliorer la qualité de la glace, paramètre primordial à un meilleur achalandage tout en maintenant le niveau actuel du budget de fonctionnement alloué à l'aménagement et l'entretien des équipements collectifs par les arrondissements.

Le Programme d'investissement 2017-2027, associé à l'adaptation du parc montréalais de patinoires extérieures aux changements climatiques, adopte les principes suivants : 1) augmenter la résilience des équipements face aux changements climatiques; 2) adapter l'offre d'activités récréatives hivernales; 3) offrir des services et des installations de qualité; 4) maximiser l'utilisation des ressources disponibles; 5) optimiser les interventions et le budget d'entretien; 6) établir des cibles communes pour transformer le parc immobilier extérieur.

1.6 VALORISER LA PRATIQUE LIBRE ET LES SPORTS ÉMERGENTS

Le sport extérieur est de plus en plus varié et couvre un plus large éventail de pratiques sportives émergentes (rugby, Ultimate, cricket). La typologie des pratiques de plein air s'élargit et comprend de nouvelles activités en émergence, notamment la gamme des activités de vélo de montagne et la planche à roulettes.

Les infrastructures actuelles ne répondent que partiellement aux besoins qui correspondent aux caractéristiques sociodémographiques de la population. L'espace urbain disponible pour aménager de nouveaux plateaux sportifs extérieurs est déjà très limité dans certains arrondissements. Dans le redéploiement de notre intervention en matière d'infrastructures, comment pouvons-nous créer un nouvel équilibre entre les différentes pratiques sportives?

Selon la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, les responsabilités sont partagées et la Ville de Montréal s'est engagée à :

- Aménager des parcs et des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
- Favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.

Dans l'exercice de ces responsabilités, la Ville doit proposer des programmes et projets adaptés à l'évolution des besoins de la population, en l'occurrence offrir de nouvelles opportunités de développement aux sports émergents et diversifier la gamme des équipements disponibles (typologie) pour mieux assurer l'essor de la pratique libre. Les programmes devront être tout particulièrement adaptés à la pénurie d'espaces dans certains arrondissements de manière à favoriser le sport, et ce, même en dehors des normes réglementaires concernant les différentes pratiques sportives, lorsque la situation l'impose pour la pratique libre.

Concernant l'augmentation de la pratique récréative en rive, il a été relevé qu'il n'y a pas assez d'accès aux berges permettant une entrée dans l'eau à la fois sécuritaire et respectueuse de l'environnement, ni suffisamment d'aires de services connexes adaptées (quai, chalet, vestiaire, etc.).

1.7 AMÉNAGER ET METTRE À NIVEAU LE RÉSEAU SPORTIF EXTÉRIEUR

Le réseau des plateaux sportifs extérieurs accuse un vieillissement important et bon nombre de ceux-ci ne sont pas adaptés aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. L'état de plusieurs terrains sportifs n'est pas satisfaisant, alors que d'autres terrains, bien qu'ils soient de meilleure qualité, ne peuvent plus soutenir une utilisation aussi intense. En conséquence, plusieurs terrains récréatifs et sportifs municipaux nécessitent d'importantes mises à niveau. Si rien n'est fait pour corriger la situation, plusieurs terrains sportifs extérieurs ne seront plus utilisables à moyen, et même à court terme. Cette situation a un impact non seulement sur les adeptes des arrondissements concernés, mais aussi sur la pratique spontanée et la pratique organisée en dehors du système sportif traditionnel.

Historiquement, Montréal a favorisé une grande accessibilité géographique pour la pratique de sports extérieurs comme le soccer, le tennis, le baseball et le patinage. Cette stratégie de déploiement a été faite trop souvent au détriment de la capacité à assumer un entretien courant adéquat. Une évaluation qualitative effectuée dans 11 arrondissements a permis de déterminer l'état de certains éléments et caractéristiques des terrains existants. Cette évaluation révèle un degré avancé de désuétude des éléments suivants, présentés par ordre d'importance :

- Les systèmes d'éclairage;
- Les systèmes de drainage;
- Les aires de services connexes (bancs, abreuvoirs, chalets, etc.);
- L'état global (par manque d'entretien).

Il a aussi été noté qu'il existe peu d'endroits pour recevoir des événements sportifs et pour favoriser la pratique de sports émergents selon des normes de compétition, ce qui comprend l'emplacement nécessaire pour recevoir les services connexes (toilettes, douches, locaux administratifs, gradins, services aux spectateurs).

Les normes de conception et d'aménagement des terrains sportifs mériteraient d'être normalisées, de manière à assurer un meilleur niveau de performance et de durabilité pour optimiser les investissements municipaux.

1.8 MODULER LE BUDGET D'ENTRETIEN EN FONCTION DE L'INTENSITÉ ET DU TYPE DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Le réseau de parcs et de terrains sportifs extérieurs doit être bien entretenu pour favoriser sa fréquentation et sa pleine utilisation. Toutefois, même avec un entretien optimal, les terrains sportifs recouverts d'une surface naturelle permettent une utilisation hebdomadaire plus limitée que les terrains avec une surface synthétique.

Le type de pratique sportive ainsi que l'intensité de celle-ci ont un impact sur le choix des surfaces et le niveau d'entretien nécessaire. Les plateaux sportifs destinés à une pratique de haut niveau sont généralement dotés d'une surface très spécialisée, qui nécessite un entretien plus important afin de conserver sa qualité. Pour les plateaux destinés à une pratique plus intensive, le choix se porte souvent sur des surfaces synthétiques nécessitant moins d'entretien.

La planification globale de l'entretien du réseau permettra d'affecter plus efficacement les ressources humaines et financières aux différents parcs et terrains sportifs extérieurs, en fonction de leurs caractéristiques techniques et de leurs usages.

Dans tous les cas, l'entretien doit être régulier et inclure des interventions plus sommaires, qui assurent la pleine fonctionnalité des équipements, ainsi que des inspections poussées et des travaux prévus sur une base saisonnière. En effet, un entretien adéquat permet :

- D'offrir aux utilisateurs un environnement de qualité, sécuritaire, propre et accueillant pour la pratique d'activités physiques et sportives;
- De prolonger la vie des terrains sportifs, des équipements et des aménagements extérieurs;
- De mieux planifier les investissements à venir.

Il est également essentiel de bien outiller les responsables des parcs et des plateaux sportifs et d'offrir au personnel une formation adéquate afin d'optimiser les processus d'entretien et d'améliorer la qualité des entretiens en fonction de l'intensité de l'utilisation des terrains sportifs et du type de pratique qui s'y fait. Des formations axées sur les différents types de plateaux sportifs ainsi que des guides conviviaux et facilement consultables (incluant des vidéos) doivent être offerts aux employés municipaux. Un projet pilote pour les terrains de balle est disponible depuis l'été 2017.

Dans l'avenir, il sera utile de mieux définir la contribution des organismes, en faisant la différence entre ceux qui agissent en phase avec les plans et politiques de la Ville et ceux qui reçoivent simplement des services de soutien pour leurs membres.

1.9 ASSURER UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE ET UNE PLUS GRANDE COMPLÉMENTARITÉ DE L'ACTION MUNICIPALE

En vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, les arrondissements sont responsables des services de proximité, notamment en sports, loisirs et plein air. Chaque arrondissement met en place une offre de services, une tarification et une politique de reconnaissance des organismes partenaires sur la base des paramètres et modalités qu'il juge adéquats.

Selon le sport qu'ils aiment, les résidents d'un arrondissement peuvent être amenés à s'entraîner et à participer à des activités et à des événements dans d'autres arrondissements, que ce soit pour jouer contre d'autres équipes, utiliser des installations sportives spécialisées ou accéder à un niveau de pratique supérieur.

Sur l'île de Montréal, il existe trois territoires sportifs, gérés par autant de commissions : Lac-Saint-Louis, Montréal-Concordia et Bourassa. Depuis 2006, selon les modifications apportées au territoire de Montréal, seul Montréal-Concordia se trouve entièrement sur ce territoire. Les neuf arrondissements qui couvrent ce territoire se sont d'ailleurs dotés d'une unité administrative (Division des services techniques et du soutien logistique aux installations, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve) qui a notamment pour mandat de coordonner les ententes avec les associations sportives régionales. Les deux autres territoires regroupent des arrondissements et des villes reconstituées.

Le soutien municipal aux trois commissions sportives ainsi qu'aux associations sportives régionales n'est pas uniforme, et des questions sur l'équité de ce soutien peuvent être soulevées. Ainsi, depuis 2002, certaines organisations sportives à vocation régionale² disent avoir de plus en plus de difficulté à accéder aux plateaux sportifs si la majorité de leurs membres ne résident pas dans un arrondissement où elles offrent leurs activités.

L'accessibilité économique des différents services de sport et d'activité physique diffère largement d'un quartier, d'un arrondissement et d'une région à l'autre. Plusieurs facteurs expliquent les écarts de coûts d'inscription pour un service équivalent, notamment les structures associées à une offre de services (la Ville, des organismes partenaires avec le soutien de bénévoles ou de salariés, etc.) et les diverses formes de soutien municipal (biens et services), combinées au financement alloué aux organismes et à la tarification municipale pour l'utilisation des différents plateaux. Il serait pertinent de vérifier s'il est possible de tendre vers une accessibilité économique plus équitable sur le territoire de la ville.

Afin de simplifier l'organisation du sport à Montréal, les arrondissements et les services centraux doivent travailler conjointement à faciliter l'échange d'information, chercher à harmoniser leurs procédures et modalités de fonctionnement (tarification, reconnaissance des organismes, etc.) et se doter d'une politique de reconnaissance des organismes sportifs à vocation régionale.

La Ville de Montréal, ses arrondissements ainsi que les organismes partenaires doivent collaborer afin de mettre en œuvre le Plan d'action régional Montréal physiquement active 2014-2025, et ce, en adéquation avec la Politique du sport et de l'activité physique de Montréal. Il est essentiel que tous se concertent davantage pour offrir un environnement économique le plus équitable possible à l'ensemble de la population.

² Organisations regroupant les meilleurs joueurs de plusieurs arrondissements (ex. : baseball et hockey AA et AAA), offrant des activités sportives en émergence (ex. : rugby, cricket) ou nécessitant des installations spécialisées (ex. : plongeon, haltérophilie).

1.10 INNOVER ET FAVORISER L'ÉQUITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Au cœur de sa mission, la Ville de Montréal dispose de nombreuses compétences dont l'exercice a un impact direct sur le développement social des communautés, notamment les loisirs, les sports et les parcs. Dans ses champs de compétence, elle doit favoriser l'équité et l'accessibilité des infrastructures, équipements, services et activités offerts, sur lesquels les autres réseaux, tels que les réseaux de la santé, de l'éducation et des organismes communautaires, peuvent ensuite prendre appui pour renforcer à leur tour l'équité et l'accessibilité.

L'équité sociale suppose plusieurs éléments, dont voici les principaux : 1) la possibilité d'accéder à une activité, à un lieu de pratique, à un équipement; 2) la capacité de comprendre et de pratiquer; 3) la qualité de la mise en relation et de l'échange, ce qui présuppose de prendre aussi en compte l'innovation et l'accessibilité économique.

Sur l'île de Montréal, plus de 1 800 organismes contribuent à environ 80 % des programmes et activités de culture, de sport, de loisir, de plein air et de développement social. Ces organismes peuvent vivre des transformations majeures, des crises organisationnelles, des pertes d'expertise et de l'instabilité financière. La Ville de Montréal aurait avantage à leur offrir un accompagnement sous forme de partage d'expertise, d'analyse prospective et de soutien organisationnel pour améliorer les services fournis aux citoyens.

Certaines entreprises d'économie sociale (OBNL) voient aussi leurs modèles d'affaires subir de profondes transformations. Comment les accompagner pour qu'elles puissent intégrer à leur fonctionnement un processus d'innovation sociale et économique qui respecte les attentes de la diversité des communautés qu'elles appuient?

1.11 FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET LES SPORTS ADAPTÉS

L'accessibilité universelle est fondée sur une approche d'inclusion visant à offrir aux citoyens, quelles que soient leurs capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population. La Ville aspire à être une ville universellement accessible pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais.

Le principe d'accessibilité universelle est intégré dans chaque plan directeur ainsi que dans chaque plan d'intervention, chaque programme ou projet qui en découlent. L'objectif principal est de réduire et, éventuellement, de supprimer les obstacles qui empêchent une personne handicapée d'accéder à une installation sportive et de pratiquer un sport à la mesure de ses habiletés et préférences. À l'exemple du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux (2009) et du Plan directeur des équipements aquatiques (2012), le présent Plan directeur vise à améliorer l'accessibilité aux parcs et aux espaces verts et, aussi, à offrir des terrains extérieurs adéquats pour la pratique de sports adaptés (pratique libre, organisée et événements). Il est proposé de privilégier une distribution plus juste des plateaux sportifs extérieurs destinés au sport adapté, et dans le plus grand nombre de disciplines sportives possible. L'athlétisme, le tennis, le basketball et la natation sont les sports les plus souvent mentionnés.

Des mesures plus larges peuvent être facilement prises pour améliorer rapidement l'accès aux parcs et aux espaces verts des personnes handicapées, comme l'aménagement de débarcadères, l'amélioration de la surface et l'élargissement des sentiers et l'installation d'une adresse civique facilement repérable.

Ces mesures devront s'intégrer aux interventions d'accessibilité universelle déjà menées par le Service de la diversité sociale et des sports et être inscrites dans les plans locaux d'accessibilité universelle (PLAU) de chaque arrondissement.



© Ville de Montréal – Denis Labine

1.12 INTÉGRER LE RÉSEAU DU SPORT ET DU PLEIN AIR URBAINS À LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Montréal veut être reconnu comme un chef de file des grandes villes intelligentes et numériques. Les nouvelles technologies numériques sont perçues comme un levier social et économique important. Elles s'imposent déjà comme des outils d'information de premier plan dans la vie quotidienne. Le citoyen numérique recherche un accès accru à toutes les informations concernant l'offre de services en matière de sports, de loisirs et de plein air, quelles que soient les règles géographiques, administratives, politiques et institutionnelles du territoire visé.

Conformément à la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports, en collaboration avec le Bureau de la géomatique, s'engage à publier l'inventaire des données numérisées et cartographiées utilisées dans le cadre du Plan directeur et à le rendre libre d'accès. Cet engagement facilitera à l'avenir les échanges entre les arrondissements, les services centraux, les institutions et les autres organismes partenaires sur le territoire. Ces données représentent un actif informationnel important, notamment pour les activités internes et les citoyens. Le principe d'ouvrir toute donnée de la Ville de Montréal est un levier en matière de transparence et un vecteur de développement social et économique qui s'inspire des meilleures pratiques internationales.

S'intégrer à cette stratégie numérique vise également à développer, en cocréation avec la communauté, des solutions aux enjeux urbains en matière de qualité de vie et d'accès élargi à l'offre de sports, d'activités physiques et de plein air urbains.

1.13 FAVORISER L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET MUNICIPALES

L'île de Montréal se distingue par la présence de 365 établissements d'enseignement public (350 écoles associées à cinq commissions scolaires, 11 cégeps et 4 universités) et d'une centaine d'écoles privées (ordres primaire, secondaire et collégial).

Les infrastructures tant scolaires que municipales sont des biens publics qui appartiennent à la collectivité. Toutefois, le partage des équipements entre la Ville de Montréal et les écoles n'est pas optimal en raison de nombreux blocages et contraintes de différentes natures, principalement liés au financement, à l'entretien et aux assurances. Résultat : les installations sportives municipales sont souvent sous-utilisées le jour, alors que plusieurs installations scolaires le sont en dehors des heures d'enseignement.

En ce qui concerne les plateaux sportifs extérieurs et les parcs, les milieux scolaires et municipaux se doivent de renforcer leur collaboration et de privilégier des projets communs afin de maximiser l'utilisation des infrastructures par la communauté et, par le fait même, de maximiser l'utilisation des deniers publics et de l'espace extérieur disponible.

Afin d'encourager un mode de vie physiquement actif, il est primordial d'élargir la notion de concertation scolaire-municipale pour dépasser le simple partage de plateaux et valoriser une complémentarité des services, des équipements et de l'expertise des réseaux spécialisés en sport, en activité physique et en plein air urbains. Cette approche collaborative doit se manifester à l'échelle locale et régionale.

Les intervenants et dirigeants des réseaux scolaires et municipaux doivent travailler en partenariat afin que tous les enfants de Montréal puissent chaque jour grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel.



Cours d'école temporaire rue Mullins, arrondissement du Sud-Ouest, © Ville de Montréal

1.14 PRODUIRE UN DOSSIER D'OPPORTUNITÉ PRÉALABLE ET RENDRE COMPTE

Depuis 2008, la Ville de Montréal est à pied d'œuvre afin de produire une vision d'ensemble du développement et du maintien de ses infrastructures favorisant la pratique de sports, les événements sportifs et, plus généralement, l'activité physique. Pour cela, elle s'est dotée de plusieurs politiques, plans et programmes-projets tels que la Politique du sport et de l'activité physique.

Afin de projeter la métropole dans l'avenir, il est important de valoriser une approche intégrée de l'aménagement urbain. Parce qu'elle englobe les dimensions sociale, culturelle, sportive, patrimoniale, économique et environnementale, cette approche offrira aux Montréalaises et Montréalais des pôles de qualité de vie. Une gestion transversale de l'espace urbain, qui nécessite la mise en place de mécanismes de concertation multidisciplinaire, permettra de veiller à l'efficacité, à l'intégrité, à la rigueur et à la cohérence des actions municipales. Elle permettra également de mieux sélectionner, prioriser et ordonnancer les projets en fonction de leur pertinence et de leur impact sur la collectivité ainsi que des risques qui y sont associés.

Pour ce faire, il faut mettre en place un système collaboratif, équilibré, souple et efficace, où les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes sont clairement définis (un intervenant peut avoir plus d'un rôle). Ainsi :

- Le requérant est responsable de la reddition de comptes des projets-programmes (planification, suivi et portée, échéancier, montage financier, suivi des coûts, etc.);
- L'exécutant devra répondre de la réalisation du projet pour lequel il est mandaté (qualité, état d'avancement, coûts, etc.);
- Le client doit, au départ, définir ses besoins et évaluer les bénéfices escomptés et, une fois le projet terminé, est responsable de l'équipement.

À cet effet, la Ville s'est dotée d'outils tels que :

- Le Dossier d'opportunité préalable (DOP) qui permet notamment, en amont des projets mixtes ou d'envergure, de déterminer les bénéfices escomptés ainsi que les opportunités de partenariats internes et externes, de préciser l'intégration du projet à l'offre de services actuelle et future et d'examiner les différentes options envisageables;
- Le Dossier d'approbation de projet (DAP) qui permet à l'ensemble des parties prenantes de s'entendre sur les principaux aspects d'un projet et d'apporter toute l'information nécessaire à des prises de décisions éclairées, et ce, tout au long du projet. Cet outil inclut une étape d'évaluation des résultats.

Toutefois, bien que les processus et outils existent, le succès d'un projet repose sur un engagement simultané de tous les experts municipaux concernés, ce qui peut s'avérer complexe dans un contexte où les ressources sont limitées et où les unités administratives ont souvent des priorités différentes.

Afin de créer des milieux de vie cohérents et de qualité, il faut également favoriser une planification globale des interventions à réaliser dans les parcs, plutôt que de soutenir des actions séparées et par type de plateau sportif. La consolidation de tous les programmes associés à des plateaux sportifs extérieurs, pour lesquels seront fixées des cibles par type de plateau, permettra un meilleur arrimage des projets de rénovation et d'aménagement.

LE PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE

2

Le plan préliminaire propose quelques actions à entreprendre, en adéquation avec le diagnostic, les enjeux et les priorités présentés précédemment. Il indique les unités administratives qui seront responsables de la réalisation de chacune des actions, ou partenaires dans cette réalisation, ainsi que la conformité de ces actions avec différentes politiques de la Ville : Politique d'accessibilité universelle (2011), Politique du sport et de l'activité physique (2014), Montréal durable 2016-2020, Politique de l'enfant (2016), Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 et Politique de développement social (2017).

L'objectif est mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et au sport pour inciter les personnes résidant ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et à rester physiquement actives.

Tableau 1
Plan d'action préliminaire – 2018-2028

AXES D'INTERVENTION Responsabilité : D = Directe, P = Partagée	Services centraux et arrondissements						Politiques			
	SDSS	SGPVMR	SIVT	SMVT	STI	AR	DD	ENFANT	MPA	AUTRES
1 Adopter une approche centrée sur l'être humain										
1.1 Élaborer un guide d'auto-évaluation afin de mettre à la disposition des différents acteurs municipaux des documents de référence qui les aideront à intégrer une approche populationnelle à leurs interventions	D	P	P	P		P	X	X	X	DS
2 Faire la promotion du design actif										
2.1 Diffuser les connaissances sur le design actif et ses outils de promotion	D	P	P	P		P			X	
3 Développer un réseau de plein air urbain intégré										
3.1 Mettre en place un programme de bonification du réseau de plein air urbain reliant les ruelles, les rues piétonnes et partagées, les parcs et les espaces verts de propriété municipale et de tiers ainsi que les promenades urbaines, à différentes échelles sur le territoire	P	D	P	P		P			X	

AXES D'INTERVENTION Responsabilité : D = Directe, P = Partagée	Services centraux et arrondissements						Politiques			
	SDSS	SGPVMR	SIVT	SMVT	STI	AR	DD	ENFANT	MPA	AUTRES

4 Mettre en place des programmes de médiation en transports actifs, en sport et en plein air

4.1 Soutenir financièrement les actions favorisant l'éducation sociale des jeunes et des immigrants en sport et en activité physique	D					D				
4.2 Élargir et bonifier le programme existant de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau	D	P				P	X	X	X	

5 Adapter l'offre d'activités récréatives estivales et hivernales aux changements climatiques

5.1 Intégrer de nouvelles mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre des programmes de mise à niveau et de construction reliés au Plan d'intervention aquatique	D					P				ACC
5.2 Mettre en place un programme d'investissement destiné à créer des pôles d'activités hivernales pour les patinoires extérieures	D	P		P		P				ACC

6 Valoriser la pratique libre et les sports émergents

6.1 Intégrer les pratiques sportives émergentes aux programmes du service	D	P				P			X	
6.2 Reconnaître la pratique libre dans le cadre des différents programmes du service	D	P				P			X	
6.3 Créer et animer des pôles d'activités sportives extérieures (uni ou multidisciplinaires – hiver et été) voués à la pratique, à la médiation et à l'accueil d'événements	P	P				D				
6.4 Inciter les arrondissements à développer une vision d'ensemble pour leurs parcs à vocation récréosportive	D					P				

AXES D'INTERVENTION Responsabilité : D = Directe, P = Partagée	Services centraux et arrondissements						Politiques			
	SDSS	SGPVMR	SIVT	SMVT	STI	AR	DD	ENFANT	MPA	AUTRES
7 Aménager et mettre à niveau le réseau sportif extérieur										
7.1 Encourager l'aménagement de terrains hors normes et de terrains multi-usages dans les secteurs densément bâtis et peu pourvus en parcs et espaces verts	D					P		X	X	
7.2 Développer une expertise plus importante en aménagement de plateaux sportifs extérieurs	D	P				P				
7.3 Élaborer des devis normalisés en conception et en aménagement des plateaux sportifs extérieurs	P	D				P				
8 Moduler le budget d'entretien en fonction de l'intensité de la pratique										
8.1 Concevoir des guides d'entretien des plateaux sportifs extérieurs mettant en relief l'expertise municipale	D	P				P				
9 Assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité de l'action municipale										
9.1 Mettre en place une politique régionale de reconnaissance du sport et de l'activité physique	D	P				P			X	
9.2 Réaliser une étude sur l'accessibilité économique des sports et de l'activité physique	D					P				
10 Innover et favoriser l'équité sociale et économique										
10.1 Mettre en place des formations pour soutenir la transformation des modèles d'affaires des organismes reconnus en sport et activité physique	D	P				P			X	

AXES D'INTERVENTION Responsabilité : D = Directe, P = Partagée	Services centraux et arrondissements						Politiques			
	SDSS	SGPVMR	SIVT	SMVT	STI	AR	DD	ENFANT	MPA	AUTRES

11 Favoriser l'accessibilité universelle et les sports adaptés

11.1 Mettre en place un programme d'amélioration des accès aux parcs et espaces verts pour favoriser la participation aux activités récréatives et sportives	D	D				P			X	AU
11.2 Aménager des zones permettant la pratique de sports et d'activités physiques adaptés	P					D				AU

12 Intégrer le réseau du sport et du plein air urbains à la stratégie numérique

12.1 Terminer l'intégration des bases de données regroupant les informations de plusieurs services et des arrondissements	D	P				P	P			MI
12.2 Publier les données obtenues pour la rédaction du Plan directeur et les rendre libres d'accès	D					P	P			MI
12.3 Organiser un marathon de programmation (hackathon) avec un groupe de développeurs volontaires pour faire de la programmation informatique collaborative, en faveur du sport et de l'activité physique	D					P	P			MI

13 Favoriser l'accès aux infrastructures scolaires et municipales

13.1 Encourager la réalisation de projets d'aménagement de plateaux sportifs extérieurs en partenariat municipal-scolaire	D					P				
---	---	--	--	--	--	---	--	--	--	--

AXES D'INTERVENTION Responsabilité : D = Directe, P = Partagée	Services centraux et arrondissements						Politiques			
	SDSS	SGPVMR	SIVT	SMVT	STI	AR	DD	ENFANT	MPA	AUTRES

14 Produire un dossier d'opportunité préalable et rendre compte

14.1 Réaliser un dossier d'opportunité préalable (DOP) simplifié ou un dossier d'approbation de projet (DAP) pour les projets touchant plus d'un plateau sportif ou espace dans un parc et pour les projets à réaliser dans un pôle de qualité de vie	P					D				
---	---	--	--	--	--	---	--	--	--	--

Légende :

Services centraux et arrondissements

STI : Service des technologies de l'information

AR : Arrondissement

SGPVMR : Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal

SDSS : Service de la diversité sociale et des sports

SIVT : Service des infrastructures, de la voirie et des transports

SMVT : Service de mise en valeur du territoire

Politiques

DD : Montréal durable 2016-2020

DS : Politique de développement social (2017)

ACC : Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

ENFANT : Politique de l'enfant (2016)

AU : Politique d'accessibilité universelle (2011)

MPA : Politique du sport et de l'activité physique (2014)

MI : Montréal, ville intelligente et numérique – Plan d'action 2015-2017

COORDINATION ET COLLABORATION

Ce document a été produit sous la supervision de
Jean-François Pinsonneault, conseiller en aménagement – chef d'équipe
Dominique Lemay, conseillère en planification
Karine Boulay, régisseuse

DIRECTION DES SPORTS ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Luc Denis, directeur
Djaffer Hellel, conseiller en aménagement
Valentina Vaklinova, conseillère en aménagement

COLLABORATEURS – VILLE DE MONTRÉAL

Chantale Philie, Service de la diversité sociale et des sports
Claude Roy, Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
Diane M. Mongeau, Service de la diversité sociale et des sports
German Mendez, Service de la diversité sociale et des sports
Isabelle Lépine, Service de la diversité sociale et des sports
Laetitia Chin, Service de la diversité sociale et des sports
Monique Côté, Division du développement durable
Mylène Rodrigue, Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Normand Vaillancourt, Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Sylvie Lepage, Service de la diversité sociale et des sports

COMITÉ DE PILOTAGE

Anne Pelletier, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS)
Caroline Légère, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Daniel Lauzon, Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal
Éric La Terreur, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Hugo Bélanger, Arrondissement de Saint-Léonard
Jacques Desrochers, Réseau du sport étudiant du Québec – Montréal
Jean Cuierrier, Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Jolyane Bergeron, Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Mario Limperis, Arrondissement de LaSalle
Martin Gince, Service de la diversité sociale et des sports
Philippe Huot, Commission sportive Lac-Saint-Louis
Richard Longpré Jr, Commission Sports et Loisirs de l'Est de l'Île de Montréal
Yves Collin, Commission sportive Montréal-Concordia

Le Plan directeur du sport et du plein air urbains est une réalisation du Service de la diversité sociale et des sports, qui tient à souligner l'apport de toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce document.

Ville Montréal, Service des communications
17398 (09-17)

